



Projet GCP/RAF/441/GER

«Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)»

CREATION D'UN SOUS-GROUPE DE TRAVAIL PFNL (SGT-PFNL) AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC) DE LACOMIFAC

Termes de Référence

Projet financé par



Ministère fédéral
de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Protection des Consommateurs

1. Contexte

1.1 Problématique

Les forêts des pays de l'espace COMIFAC¹ renferment une diversité biologique remarquable y compris les produits forestiers non ligneux (PFNL). Au regard de cette diversité des ressources biologiques, les pays de l'espace COMIFAC ont massivement adhéré à la « *Convention sur la Diversité Biologique* ». La mise en œuvre de cet engagement est traduite par les axes stratégiques 1 et 4 du plan de convergence de la COMIFAC respectivement sur l'harmonisation des politiques forestières et fiscales ainsi que la conservation de la diversité biologique.

Dans sa ferme conviction de vouloir rendre opérationnel ces axes stratégiques ainsi que les autres aspects touchant à la biodiversité consignés dans ledit plan, le Secrétariat Exécutif (SE) de la COMIFAC, au cours d'un atelier organisé du 05 au 07 décembre 2006, en République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe, a mis en place un groupe technique de travail dénommé : Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale en abrégé GTBAC.

L'un des objectifs visés par le GTBAC est la valorisation des ressources de la biodiversité, notamment des PFNL en vue de renforcer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL et de mobiliser et renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises dans les filières des PFNL.

En effet, les PFNL connaissent un regain d'intérêt ces dernières années. Leur contribution aux économies des ménages, à la sécurité alimentaire, au droit à l'alimentation, aux économies nationales et aux objectifs environnementaux, notamment la conservation de la diversité biologique, est de plus en plus reconnue. Ces aspects constituent les liens avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Les efforts nécessaires pour développer tout le potentiel de ces produits sont énormes. Des études et des projets sur les PFNL ont été menés par une multitude d'acteurs. Toutefois, ces actions sont conduites de façon dispersée. Chaque acteur détient des informations qu'il pourrait mieux partager afin d'éviter les duplications. En plus les résultats de la recherche sur les PFNL ne sont pas suffisamment valorisés à la base.

Au niveau sous-régional, l'analyse critique révèle une absence de cadre de concertation de PFNL fonctionnel et dynamique en Afrique Centrale. L'échange des informations qui peut contribuer au développement des PFNL apparaît ainsi comme une nécessité qui trouverait, dans le cadre d'une plate-forme de concertation une opportunité de s'exprimer. Ce cadre de concertation, d'échanges d'expériences et d'informations où interviendraient tous les acteurs du secteur PFNL de la sous-région serait d'une importance remarquable.

Par ailleurs il convient de rappeler que l'intervention de tous les acteurs est nécessaire pour le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale. Plusieurs aspects sur les PFNL nécessitent une réflexion approfondie des experts de la sous-région. C'est dans ce contexte qu'est envisagée la création du « Sous-groupe de Travail PFNL en Afrique Centrale » en abrégé SGT-PFNL au sein du GTBAC.

¹ Espace géographique incluant les territoires de l'ensemble des Etats membres de la COMIFAC

1.2 Justification

Les Chefs d'Etat du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA et du Tchad ont signé en mars 1999, une déclaration appelée « Déclaration de Yaoundé » dans laquelle ils ont manifesté leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Cette déclaration recommande entre autres de promouvoir des forums d'échanges, tel que visé par le SGT-PFNL.

Par ailleurs, l'article 6 de la décision N° 0002/PDT/COMIFAC portant création du GTBAC stipule que des sous-groupes peuvent être créés au sein de ce groupe. Parmi les activités pouvant être menées par ses sous-groupes figure la promotion des échanges sur certaines thématiques émergentes de la biodiversité comme les PFNL.

C'est dans cette optique que les différents acteurs lors de l'atelier organisé à Douala-Cameroun en novembre 2007 par la COMIFAC et la FAO avec l'appui de la GTZ dans le cadre du projet GCP/RAF/398/GER « *Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL* » avaient recommandé la création d'un SGT-PFNL. L'existence de ce SGT-PFNL constituerait donc un des premiers pas vers l'effort et la participation des acteurs à une vision commune du secteur PFNL dans la sous-région.

Le même besoin s'est exprimé durant la réunion de programmation des activités 2009 du GTBAC et de préparation de la septième session du groupe de travail spécial à composition non limitée sur « *Accès et partage des avantages relatifs aux ressources génétiques* » (APA) de la CDB, organisée du 02 au 04 mars 2009 à Douala-Cameroun, par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Les participants à cette réunion avaient recommandé que le GTBAC continue la constitution des groupes d'experts thématiques afin de se pencher sur les problématiques des PFNL à l'égard de *Gnetum* spp. qui donneraient rapidement un impact positif.

Quatre mois plus tard, à l'issue des travaux de la huitième réunion du GTBAC tenue du 20 au 24 juillet 2009 à Douala-Cameroun, le SE COMIFAC avait recommandé au GTBAC d'ajouter à ses champs thématiques les PFNL.

C'est pendant l'atelier de lancement du projet GCP/RAF/441/GER « *Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux* » tenu du 25 au 27 février 2010 à Brazzaville au Congo que les participants avaient recommandé la création imminente du SGT-PFNL au sein de la COMIFAC/GTBAC.

2. Objectif général du SGT-PFNL en Afrique Centrale

L'objectif du SGT-PFNL est de contribuer à la valorisation des PFNL en Afrique Centrale à travers l'organisation des réflexions collectives, des débats et des analyses, associant des personnes d'horizons divers autour des thèmes d'intérêt stratégique pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME) impliquées dans les filières de ces produits et des politiques visant à promouvoir le secteur PFNL . Cela contribuera à appuyer le volet PFNL de la COMIFAC.

3. Objectifs spécifiques du SGT-PFNL

Le SGT-PFNL a pour principales missions :

- Mettre en place un cadre d'échange d'informations et de connaissances sur les PFNL;
- Déterminer des thèmes d'échange à proposer dans les fora régionaux et internationaux ;
- Identifier et faciliter la participation des experts aux fora régionaux ou internationaux afin de favoriser la circulation des informations pertinentes relatives au développement du secteur PFNL ;
- Identifier en collaboration avec les CCN les besoins de formation des membres afin d'atteindre les objectifs fixés;
- Mettre les informations à la disposition de tous les acteurs impliqués dans les filières des PFNL à travers des réunions d'échanges, plateforme ou des canaux de communication adaptés;
- Définir des voies et moyens en vue d'une meilleure valorisation des PFNL;
- Appuyer la mise en œuvre des axes stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC relatifs aux PFNL notamment les axes 1 sur L'harmonisation des politiques forestières et fiscales ; 4 sur la conservation de la diversité biologique ; 5 sur la valorisation économique des filières bois, faune, PFNL et tourisme ; 7 sur le renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ; 8 sur la recherche – développement ; et 10 sur la coopération régionale et partenariats ;
- Promouvoir et augmenter l'importance / la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- Aligner convenablement les projets de développement sur les PFNL aux stratégies définies par les gouvernements.

4. Organes du SGT-PFNL

Le SGT-PFNL comprend comme organes : le **Comité de pilotage ou l'équipe de coordination** et la Facilitation. Le Comité de Pilotage est assuré par le Comité de Pilotage du GTBAC plus un représentant de la FAO.

Sous la supervision générale du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et la supervision directe du GTBAC, le SGT-PFNL est facilité par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale basée à Libreville au Gabon à travers la Coordination Régionale du projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » basée à Yaoundé au Cameroun. Toutefois et selon les circonstances ainsi que la thématique identifiée, tout autre partenaire au développement ou institutions de recherche peut Contribuer à la facilitation.

5. Fonctionnement et pérennité du SGT-PFNL

La COMIFAC avec l'appui des partenaires au développement et institutions de recherche prend des dispositions adéquates pour assurer le fonctionnement ainsi que la pérennité du SGT-PFNL en Afrique Centrale.

Le SGT-PFNL se réunit au moins une fois par an. Le **Comité de pilotage ou l'équipe de coordination** et la Facilitation s'échangent par e-mail au moins six mois avant la tenue du SGT-PFNL. Le SGT-PFNL organisera ses rencontres de travail dans l'un des pays membres de la COMIFAC.

Le Comité de pilotage est chargé de coordonner, de suivre et d'évaluer les activités du SGT-PFNL, d'assurer la liaison avec le GTBAC, d'inviter aux réunions du SGT-PFNL en cas de nécessité toute personne jugée compétente par rapport à la thématique traitée et de porter à l'attention de tous les acteurs impliqués dans la gestion des PFNL, en commençant par les politiques, les recommandations issues de ces réunions.

La facilitation sera chargée de :

- Mobiliser les ressources financières additionnelles pour le fonctionnement du SGT-PFNL ;
- Préparer les réunions du SGT-PFNL en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC / Comité de Pilotage du GTBAC ;
- Promouvoir les activités du SGT-PFNL auprès de tous les acteurs impliqués dans la gestion, l'exploitation et l'utilisation des PFNL.

Le financement du fonctionnement des structures du SGT-PFNL sera assuré, d'une part, par le financement propre de la COMIFAC et d'autre part, par les partenaires au développement et les institutions de recherche qui accompagnent le processus.

La Facilitation du SGT-PFNL avec l'appui du Comité de Pilotage devra également mobiliser des financements additionnels auprès d'autres donateurs et des administrations forestières des pays aussi bien pour le fonctionnement du SGT-PFNL que pour la mise en œuvre de ses activités.

6. Membres du SGT-PFNL

Les membres SGT-PFNL en Afrique Centrale sont constitués des représentants et certains membres des comités consultatifs nationaux (CCN) sur les PFNL. Les membres des comités consultatifs nationaux sont les suivants :

- les représentants des institutions publiques ou gouvernementales. Ce sont les administrations intéressées de près ou de loin par la gestion des PFNL dans chacun des Etats de l'Afrique Centrale ;
- les représentants des partenaires au développement et des institutions de recherche dont FAO, SNV, CIFOR, ICRAF, GTZ, CARPE, WWF, UICN, etc. ;
- les représentants des comités consultatifs nationaux sur les PFNL ;
- les représentants des organisations de la société civile ;
- les représentants des concessions forestières, forêts communales et forêts communautaires ;
- les représentants des associations des commerçants ;
- les représentants des producteurs ;
- les représentants des populations locales et peuples autochtones ;
- les représentants des Forces de Maintien de l'Ordre (police, gendarmerie) ;
- Représentants des parlementaires.